

Wasan®

by  SUMITOMO CHEMICAL

CONDITIONNEMENT

Emballage

5 L (x 4)

Palette

800 L

EMB : SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS –
Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée –
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

FICHE D'IDENTITE

Composition

300 g/l de bromuconazole (28,15% p/p)

Formulation

EC - concentré émulsionnable

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2200904

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché, distributeur et ®marque déposée

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € -
RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy –
10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-
Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



DANGER

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

SPa1 : Pour éviter le développement de résistances de la septoriose et de la fusariose au bromuconazole, il conviendra de limiter le nombre d'applications du produit à 1 application maximum par cycle cultural sur blé.

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%, pour les usages blés d'hiver.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Distance de sécurité riverains – Protection des personnes présentes et des résidents : Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ;

et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50%.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 64 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

PREMIERS SECOURS

En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

WASAN contient une triazole : le bromuconazole qui apporte la persistance d'action. Le bromuconazole appartient au GROUPE FONGICIDE **FRAC 3**.

Sur blé, **WASAN** permet de contrôler efficacement les maladies du feuillage telles que l'oïdium, les septorioses, la rouille brune et la rouille jaune. En outre, il protège des fusarioses sur épi et contrôle notamment *Fusarium spp.*, producteurs de mycotoxines.

Tableau des usages autorisés

Traitement des parties aériennes

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Stades d'application	Délai Avant Récolte (DAR)	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua
Blés (blé dur d'hiver, blé dur de printemps, blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps) Epeautre Triticale	Septoriose(s) Rouille jaune Rouille brune Fusarioses Oïdium(s)	1 l/ha	BBCH 30 à BBCH 69 (épi 1 cm à fin floraison)	DAR F* (BBCH 69)	1/an et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies	5 m

*DAR F : Délai Avant Récolte, exprimé en stade de croissance de la culture traitée lors de la dernière application (stade BBCH).

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

Blé, épeautre, triticale

- Pour lutter contre les maladies du feuillage et de l'épi, **WASAN** s'utilise à la dose maximale de 1 l/ha à raison d'une application par campagne du stade épi 1 cm (BBCH 30) au stade fin floraison (BBCH 69).
- **WASAN** procure le maximum d'efficacité lorsqu'il est appliqué de manière préventive.
- Dans le cadre des mesures pour la protection des populations riveraines des zones de traitements (Distance de Sécurité Riverains), effectuer l'application de **WASAN** avec des buses anti-dérive référencées sur la liste des matériels permettant de limiter la dérive de pulvérisation d'au moins 50% et respectez une distance de 3 m entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou susceptible d'être fréquenté par des résidents.
- Pour lutter plus spécifiquement contre les fusarioses, appliquer **WASAN** au stade début floraison (BBCH 61 à 65). **WASAN** s'intègre dans la lutte contre les fusarioses en complément des méthodes agronomiques telles que la prise en compte de la culture précédente, le travail du sol et la sensibilité variétale à la fusariose. Se reporter aux grilles de risques développées par Arvalis - Institut du Végétal.
- **WASAN** s'intègre parfaitement dans un programme à plusieurs traitements.
- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogène(s) sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.

Précautions d'emploi

- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement.
- Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée en fonction de l'hygrométrie.
- En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter une culture mal implantée et/ou en situation de sol séchant. Ne pas traiter à partir d'une température supérieure à 30°C.
-

- Pour éviter toute dérive de pulvérisation, traiter par temps calme, sans vent fort (intensité inférieure ou égale à 3 sur l'échelle de Beaufort, soit inférieure à 19 km/heure).

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

- 1) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est en bon état, propre et exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
- 2) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 3) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 4) Introduire lentement la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur afin qu'il se dissolve au fur et à mesure.
- 5) Compléter le niveau d'eau.
- 6) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 7) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Cultures suivantes

Aucune contre-indication connue

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DES RESISTANCES

Pour éviter le développement de résistance au bromuconazole, le nombre d'applications de **WASAN** est limité à une application maximum par an et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies sur blés.

Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec le produit **WASAN**, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la « Note commune INRA, ANSES, ARVALIS - Institut du Végétal » de l'année du traitement pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés contre les maladies des céréales à paille.

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier

lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES





Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température comprise entre -10°C et 40°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		PULVÉRISATEUR À RAMPE				
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

Immédiatement après utilisation, nettoyer les équipements de protection individuelle (EPI) réutilisables, se laver les mains à l'eau, prendre une douche et changer de vêtements.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 11/2022

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur. Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/)  FLASHEZ-MOI